



Problèmes avec le changement statut étudiant salarié

Par **farino**, le **16/11/2009** à **23:30**

Bonjour,

Je suis très coincé dans un problème. Je voulais changer de status étudiant à salarié. Je viens de finir mon doctorat en Mathématiques (1er juillet) et en septembre j'obtiens un poste comme ATER à l'Université de Paris 7. Le seul problème c'est que je m'ai fait voler mon portefeuille avec mon titre de séjour juste avant de commencer les démarches.

Je suis allé à la Cité Universitaire, où les démarches pour le changement du statut se font. Là bas, ils m'ont dit que ce n'était pas suffisant de poser plainte pour le vol du titre de séjour étudiant, mais qu'ils ont besoin du titre "physiquement". Donc que je devais faire une duplicata.

J'ai demandé un RDV à la préfecture de Moillis à Paris sur internet. La réponse sur la page web était que comme la fin de validité de mon titre de séjour était proche (6 novembre) je ne pouvais pas faire une duplicata, et que je devais faire le renouvellement.

Je suis retourné à la Cité pour les expliquer ça. Ils m'ont répondu qu'ils pouvaient rien faire. J'ai appelé au numéro payant de la préfecture, et ils m'ont dit que c'était pas grave, que je devais aller au RDV que j'avais demandé à Moillis, et qu'ils me donneraient un duplicata, même si le titre n'était plus valable. Donc j'ai attendu jusque le jour du RDV (aujourd'hui, 16 novembre) et le monsieur en charge m'a dit qu'il pouvait rien faire, car je ne suis plus étudiant et qu'ils ne se chargent que des étudiants. Ils m'ont donné l'adresse d'une préfecture de police qui prenait en charge que les salariés.

J'y suis allé, mais la dame qui était là me dit qu'ils se chargent pas des ex étudiants, que je devais aller à la Cité Universitaire.

Après j'étais vraiment mal à l'aise et j'ai rappelé au téléphone payant pour les expliquer mon situation. Ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient rien faire, et que maintenant je travaille en clandestinité, et que je devais quitter le pays dans un mois après la fin de validité de mon titre de séjour. Je suis vraiment désespéré, même si j'ai fait tout ce que je pouvais pour être en règle.

Qu'est-ce que je peux faire ? Est-ce qu'il y a des autorités au dessus des gens qui sont en charge des titres de séjours avec les quels je peux parler de mon situation ?

Merci beaucoup pour votre aide

Par **miouze**, le **17/11/2009** à **04:57**

prend un avocat et attaque le prefecture en justice

Par **farino**, le **17/11/2009** à **05:20**

merci beaucoup pour ta réponse. Tu penses que c'est gagnable ? avant que je ne soit deporté ?

Par **miouze**, le **18/11/2009** à **06:10**

IL FAUT VOIR UN AVOCAT SERIEUX PAS CE QUI PROMETTENT LA LUNE une fois que tu les a payer ils foutent rien c'est jouable